



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°548) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «
RAINBOW SYMPHONY ORCHESTRA » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-395
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, afin d'organiser des répétitions, le samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 13 h dans la salle Pôle documentaire et 14 h 45 à 17 h 45 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 126 € TTC (cent vingt six euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, le samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 13 h dans la salle Pôle documentaire et 14 h 45 à 17 h 45 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181221-lmc1H5891H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018